



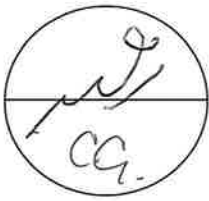
## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE  
ORDINAIRE  
15 FÉVRIER  
2021

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Séance ordinaire du 15 février 2021 tenue à huis clos**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021**
5. **Suivi des séances précédentes**
6. **Trésorerie**
  - 6.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques
  - 6.2 État des comptes
  - 6.3 Rapport financier sommaire au 31 janvier 2021
7. **Correspondance**
8. **Administration, finances et communication**
  - 8.1 Aides financières 2021 – Organismes municipaux
  - 8.2 Approbation et autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière – Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales au 31 décembre 2020
  - 8.3 Délégation – Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales au 31 décembre 2020
  - 8.4 Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 - Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV)
  - 8.5 Facture à payer pour les nouveaux aménagements du projet de réfection de la Marina de Montebello – Poralu Marine Inc.
  - 8.6 Mandat à Nauti-Cités pour l'exploitation de la marina-camping
  - 8.7 Projet « Papineau Numérique » – Accord d'accès municipal entre la MRC de Papineau et la Municipalité de Montebello – Approbation et autorisation de signature
9. **Sécurité publique et hygiène du milieu**
  - 9.1 Rapport du DSI – Janvier 2021
  - 9.2 Rapport annuel d'activités pour l'année 2 (2020) dans le cadre du Plan de mise en œuvre local (PMOL)
  - 9.3 Démission d'un pompier – Employé numéro 22-0021
10. **Urbanisme et aménagement**
  - 10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
  - 10.2 Demande de permis de lotissement par la Municipalité de Montebello pour le matricule 9258-14-5943 – Paiement des frais de parc
11. **Développement économique**

Aucun item
12. **Loisirs, santé et bien-être**
  - 12.1 Demande d'aide financière dans le fonds de Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le projet de Bonification de l'offre de service en loisir pour les adolescents



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE  
ORDINAIRE  
15 FÉVRIER  
2021

### 13. Transport et voirie

- 13.1 Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux
- 13.2 Location-acquisition d'un camion F-150
- 13.3 Demande d'aide financière à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) – Aide pour mise en place d'une campagne de sensibilisation, achat de matériel nécessaire à la réduction de la vitesse dans nos rues et à la sécurité des piétons

### 14. Culture et patrimoine

Aucun item

### 15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

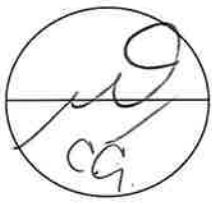
Aucun item

### 16. Nouveaux items

Aucun item

### 17. Certificat de crédit

### 18. Levée de la séance



SÉANCE  
ORDINAIRE  
15 FÉVRIER  
2021

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello tenue le **15 février 2021 à 19 h 30**, par visioconférence, en raison de mesures exceptionnelles dues à la pandémie de la COVID-19, à laquelle siègent à huis clos et sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Pierre Bertrand	Ginette Juteau	Dean Johnstone
John Huneault	Jean-Christophe Chartrand-Gauthier	Ronald Giroux

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes, aussi présent par visioconférence.

Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente par visioconférence.

En raison de la tenue à huis clos de la présente séance ordinaire, la période de questions n'a pas lieu.

Aucune personne n'a envoyé leur question par courriel ou par la poste.

#### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Martin Deschênes souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-019**

##### **Séance ordinaire du 15 février 2021 tenue à huis clos**

CONSIDÉRANT que l'Outaouais se retrouve toujours en alerte maximale (zone rouge);

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

3.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-020**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

4.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-021**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **5. Suivi des séances précédentes**

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

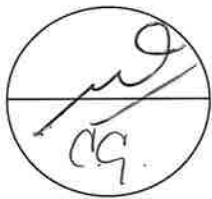
### **6. Trésorerie**

6.1

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-022**

#### **Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de janvier 2021.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE les prélèvements automatiques numéros 341 à 369 au montant de 47 870,71 \$, les dépôts directs numéros 92 à 117 au montant de 612 048,80 \$ et les chèques numéros 6135 à 6183 au montant de 67 804,15 \$ du mois de janvier 2021 totalisant un montant de 727 723,66 \$ soient approuvés.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 6.2

#### État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

### 6.3

#### Rapport financier sommaire au 31 janvier 2021

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 31 janvier 2021.

### 7. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de janvier 2021 est déposée aux élus.

### 8. Administration, finances et communication

#### 8.1

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-023**

#### Aides financières 2021 – Organismes municipaux

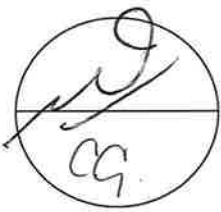
CONSIDÉRANT le budget 2021.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QU'une subvention au montant de 11 040 \$ soit versée par chèque au Comité des loisirs de Montebello Inc. afin qu'un chèque soit, par la suite, fait au nom du Comité Montebello Village fleuri (incluant 3 000 \$ - Marché de la gare).

QU'une subvention au montant de 4 900 \$ soit versée par chèque à la bibliothèque municipale.

QUE lesdits comités soient assujettis au document numéro 2003-01 « Politique relative aux subventions de 1 000 \$ ou plus versées à des organismes municipaux ».



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**8.2**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-024**

#### **Approbation et autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière – Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales au 31 décembre 2020**

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, en date du 5 février 2021, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale et secrétaire-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**8.3**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-025**

#### **Délégation – Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales au 31 décembre 2020**

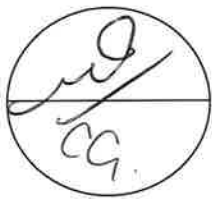
CONSIDÉRANT que la municipalité de Montebello peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2021-02-024;

CONSIDÉRANT que ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire ou le maire suppléant à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 10 juin 2021 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

8.4

### Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 - Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV)

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-2024 projet du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) est déposé au conseil pour analyse.

8.5

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-026**

#### Facture à payer pour les nouveaux aménagements du projet de réfection de la Marina de Montebello – Poralu Marine Inc.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-11-226 concernant la ventilation des prix pour les nouveaux aménagements du projet de réfection de la Marina de Montebello ainsi que les termes de paiement;

CONSIDÉRANT que la signature des dessins d'approbation est maintenant effectuée et que cela correspond à 20 % du projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à procéder au paiement de la facture numéro 945 à Poralu Marine Inc. pour un montant de 261 831,42 \$, taxes incluses, correspondant au 20 % de dépôt suite à la signature des dessins d'approbation.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

8.6

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-027**

#### Mandat à Nauti-Cités pour l'exploitation de la marina-camping

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello est propriétaire d'une marina et d'un camping comprenant notamment une capitainerie, des quais et une rampe de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire confier l'exploitation de la marina-camping à une personne ayant les compétences en la matière;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut, conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, confier à une personne l'exploitation de ses parcs ou de ses équipements ou lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives ou communautaires;

CONSIDÉRANT que Nauti-Cités désire offrir ses services dans le but d'exploiter un tel lieu dans l'application des objectifs de développement récréotouristiques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire retenir les services de Nauti-Cités pour l'assister dans l'application de sa mission de développement en la mandatant pour l'offrir en son nom, à la population ou à quiconque, les services requis en plus de diriger et superviser la location, l'exploitation, la gestion et, de façon générale, assurer la mise en valeur de la marina-camping;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des parties aux présentes de consigner les modalités de leur entente dans un écrit sous seing privé;

CONSIDÉRANT que les parties désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré qui s'inscrit dans un esprit de partenariat en vue d'offrir à la population des services de qualité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil retienne les services de Nauti-Cités pour l'exploitation de la marina-camping dans l'application des objectifs de développement récréotouristiques de la Municipalité.

ET autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente avec Nauti-Cités dans le respect des objectifs et des valeurs des deux parties.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

8.7

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-028**

#### **Projet « Papineau Numérique » – Accord d'accès municipal entre la MRC de Papineau et la Municipalité de Montebello – Approbation et autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet « Papineau Numérique » a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau est le « propriétaire des infrastructures de télécommunications » tel que défini dans la *Loi sur les télécommunications*, L.C. 1993, ch. 38 (la « *Loi sur les télécommunications* ») est une entreprise canadienne de télécommunications (une « **entreprise** ») et est assujettie aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** »);

CONSIDÉRANT que, pour agir comme entreprise, la MRC de Papineau doit construire, entretenir et exploiter son équipement sur une servitude – ou au-dessus, au-dessous ou aux abords de celles-ci (« **sur** ») –, qu'il s'agisse de voies publiques, de rues, d'accès routiers, de voies, de ponts ou de viaducs qui relèvent de la municipalité (collectivement les « **servitudes** ») ou tout autre lieu public tel que convenu entre les parties;

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 43 de la *Loi sur les télécommunications*, la MRC de Papineau requiert le consentement de la municipalité pour installer ses équipements sur une servitude et que la municipalité doit accorder à la MRC de Papineau un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif pour autant qu'un tel droit d'accès ou d'utilisation n'interfère pas abusivement avec l'utilisation et la jouissance par le public ni ne brime aucun droit ou privilège concéder préalablement à la date d'entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir les modalités en vertu desquelles la municipalité donne, par les présentes, son approbation en fonction d'un accord d'accès municipal, lequel est déposé auprès des membres du Conseil pour considération.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE le Conseil de la Municipalité de Montebello approuve, par le biais de la présente résolution, l'accord d'accès municipal proposé par la MRC de Papineau, dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », et par le fait même, accorde à la MRC un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif afin de lui permettre, notamment d'installer ses équipements.

QUE le Conseil de la Municipalité de Montebello autorise le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

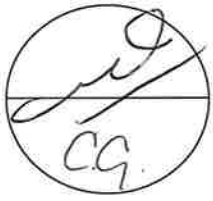
**Adoptée à l'unanimité.**

### **9. Sécurité publique et hygiène du milieu**

#### **9.1**

#### **Rapport du DSI – Janvier 2021**

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son compte rendu pour le mois de janvier 2021.



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

9.2

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-029**

**Rapport annuel d'activités pour l'année 2 (2020) dans le cadre du Plan de mise en œuvre local (PMOL)**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités pour l'année 2 (2020) dans le cadre du PMOL par le directeur du service incendie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil approuve le rapport annuel d'activités pour l'année 2 (2020) et demande que la présente résolution soit transmise à Monsieur Éric Lacasse, coordonnateur régional à la sécurité publique pour la MRC de Papineau.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

9.3

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-030**

**Démission d'un pompier – Employé numéro 22-0021**

CONSIDÉRANT la lettre de démission déposée par M. Michel Sabourin, employé numéro 22-0021, en date du 18 janvier 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil prend acte de la démission de l'employé numéro 22-0021 à titre de pompier volontaire du Service des incendies de la Municipalité de Montebello.

QUE ce conseil remercie M. Sabourin pour son apport important au sein de la communauté et pour toutes ses années de loyaux services.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**10. Urbanisme et aménagement**

10.1

**Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement**

Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose un compte rendu de ses réalisations de janvier 2021.



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

10.2

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-031**

**Demande de permis de lotissement par la Municipalité de Montebello pour le matricule 9258-14-5943 – Paiement des frais de parc**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello a soumis un projet de lotissement à l'officier municipal responsable de l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT le *règlement de lotissement numéro L-17-01* qui s'applique;

CONSIDÉRANT les conditions relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels énoncées à l'article 28 du *règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01*;

CONSIDÉRANT la « *Politique concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels* »;

CONSIDÉRANT le plan projet d'opération cadastrale et projet d'implantation daté du 1<sup>er</sup> octobre 2020 avec notes évolutives du 28 janvier 2021 de l'arpenteur-géomètre Frédérick Vincent, dossier V 293 de sa minute 601.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le conseil autorise la Municipalité de Montebello à verser une somme équivalente à deux pour cent (2 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour l'ensemble du terrain visé par l'opération cadastrale, conformément au règlement précité.

QUE le conseil mandate la direction générale à effectuer un transfert budgétaire pour que la contribution pour fins de parc, au montant de 2 766,00 \$, soit versée au fonds spécial pour fins de parcs.

QUE le conseil autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à procéder à l'analyse et à l'émission du permis.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11. Développement économique**

Aucun item



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### 12. Loisirs, santé et bien-être

#### 12.1

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-032

#### Demande d'aide financière dans le fonds de Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le projet de Bonification de l'offre de service en loisir pour les adolescents

CONSIDÉRANT que le projet de Bonification de l'offre de service en loisir pour les adolescents bonifie l'offre d'activité physique des élèves qui fréquentent l'école primaire ainsi que l'activité physique pour faire bouger les adolescents dans le Parc Louis-Biron;

CONSIDÉRANT que le projet permettra aux touristes d'avoir un équipement dédié pour tous les membres de la famille;

CONSIDÉRANT que le projet permettra d'atteindre l'orientation 1 de la Politique du sport et de l'activité physique, soit d'améliorer les lieux de pratique et les services qui favorisent la pratique régulière de l'activité physique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE la Municipalité de Montebello dépose une demande financière de 49 000 \$ dans le fonds de Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le projet de **Bonification de l'offre de service en loisir pour les adolescents**.

QUE la Municipalité investira la somme de 21 000 \$ comme mise de fonds et mandate la direction générale pour signer les documents reliés aux projets.

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou la coordonnatrice au développement à présenter et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente demande.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

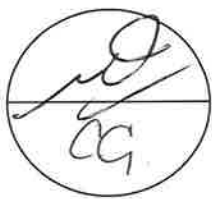
**Adoptée à l'unanimité.**

### 13. Transport et voirie

#### 13.1

#### Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux

Monsieur Alain St-Germain, directeur des travaux municipaux, dépose un compte rendu de ses réalisations du mois de janvier 2021.



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

13.2

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-033**

**Location-acquisition d'un camion F-150**

CONSIDÉRANT l'appel d'offre sur invitation numéro 2020-02 pour la location-acquisition d'un camion modèle F-150 avec les spécificités prévues au devis auprès de trois soumissionnaires différents;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée par Carle Ford inc.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil retienne l'offre de Carle Ford inc. pour l'achat d'un camion F-150 de couleur blanc, selon les spécifications énoncées au devis pour un montant de 49 836,92 \$ excluant les taxes applicables.

QUE ce montant est payable sur 60 mois pour un montant mensuel de 1 002,60 \$ excluant les taxes et un montant résiduel de 498,36 \$ excluant les taxes.

ET QU'il autorise la directrice générale et/ou secrétaire-trésorière adjointe à signer les documents requis ainsi qu'à prendre les démarches nécessaires pour la location-acquisition de ce véhicule.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

13.3

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-034**

**Demande d'aide financière à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) – Aide pour mise en place d'une campagne de sensibilisation, achat de matériel nécessaire à la réduction de la vitesse dans nos rues et à la sécurité des piétons**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello est actuellement en consultation publique afin d'établir un plan d'action pour la revitalisation de son noyau villageois et afin d'établir une politique familiale et amie des aînés;

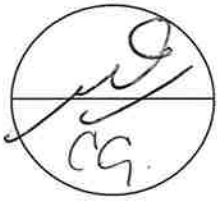
CONSIDÉRANT que lors de ces consultations, la vitesse des automobilistes et la sécurité des piétons sont des enjeux majeurs qui ont été évoqués;

CONSIDÉRANT les volontés du conseil d'adresser ces enjeux et de sensibiliser les gens à ces problématiques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la SAAQ pour obtenir l'aide nécessaire à la mise en place d'une campagne de sensibilisation ainsi que pour l'achat de matériel nécessaire à la réduction de la vitesse dans nos rues et à la sécurité des piétons.

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou la coordonnatrice au développement à faire les démarches nécessaires à la réalisation de la présente résolution.



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**14. Culture et patrimoine**

Aucun item

**15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri**

Aucun item

**16. Nouveaux items**

Aucun item

**17.**

**Certificat de crédit**

Je, soussignée, Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

*Chloé Gagnon*  
Me Chloé Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**18.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-035**

**Levée de la séance à 20 h 23**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**




**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

**SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE**

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce

  
Martin Deschênes  
Maire

  
Me Chloé Gagnon  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière